

# Problématique de la multiplicité des établissements scolaires privés secondaires dans la ville de Goma

**KULIMUSHI DEGEMBYA Akili Jérôme\***  
**ELIYA SHABIRAYI Justin\*\***

## Résumé

Le nœud de cette étude est d'identifier les causes et les conséquences de la multiplicité des établissements scolaires privés dans la ville de Goma afin d'en proposer des stratégies tangibles susceptibles de palier à cette impasse éducative. Découvrir aussi l'opinion des enseignants sur cette problématique qui semble impacter négativement le système éducatif congolais et singulièrement celui de la ville de Goma. Pour atteindre notre objectif, nous avons ciblé 10 établissements scolaires privés où nous avons pris un échantillon de 70 enseignants. Après la récolte des données auprès de nos enquêtes suite à un questionnaire d'enquête, en nous servant de calcul de pourcentage et de chi-carré. Nous sommes parvenus aux résultats selon lesquels, cette multiplicité des établissements scolaires privés que connaît la ville de Goma est due en grande partie au manque de suivi ou de contrôle étatique dans le secteur éducatif ; faiblesse du secteur public et l'éducation prise pour un secteur lucratif avec comme conséquence la baisse de la qualité de l'enseignement et manque de crédibilité de l'enseignement au niveau secondaire pour cette ville. Pour y remédier, il est important de renforcer le contrôle étatique sur les établissements scolaires privés secondaires tout en créant plus d'écoles publiques, sensibiliser les parents sur la qualité de l'éducation.

**Mots-clés :** *Multiplicité, Établissements privés, Scolaire, Secondaires.*

## Abstract

The crux of this study it's want to clarify the causes and consequences of the multiplicity of private schools in the city of Goma in order to propose tangible strategies to overcome this educational impasse. Also discover the opinion of teachers on this issue which seems to have a negative impact on the Congolese education system and particularly that of the

---

\* *Master en Planification et Gestion du système éducatif (PGSE) et Gradué en Philosophie ; Assistant, et Enseignant-Chercheur à l'Institut Supérieur Pédagogique – ISP – de Bweremana, à l'Institut Supérieur Pédagogique – ISP – de Kichanga et à l'Université Adventiste de Goma – UAGO –, Email : jeromeak2014@gmail.com, Téléphone : +243 977990288*

\*\* *Licencié en Administration et Inspection Scolaire (AIS) ; Assistant et Enseignant-Chercheur à l'Institut Supérieur Pédagogique – ISP – de Bweremana, Préfet des études de l'Institut Rutshuru, Email : eliejustinsha@gmail.com, Téléphone : +243 976452895.*

city of Goma. To achieve our objective, we targeted 10 private schools where we took a sample of 70 teachers. After collecting data from our respondents following a survey questionnaire, using percentage and chi-square calculations. We reached the results according to which this multiplicity of private schools experienced by the city of Goma is due to the lack of monitoring or state control in the educational sector; weakness of the public sector and education taken for a lucrative sector with the consequence of the decline in the quality of education and the lack of credibility of education at the secondary level for this city. To remedy this, it is important to strengthen state control over private secondary schools while creating more public schools and raising awareness among parents about the quality of education.

**Keywords:** *Multiplicity, Private, School, Secondary establishments.*

## **I. Introduction**

Au niveau mondial, l'éducation a pendant longtemps été considérée exclusivement sous l'angle pédagogique et humaniste. Elle était considérée comme un processus chargé d'assurer la socialisation des enfants et des jeunes par le biais des actions pédagogiques menées dans le cadre scolaire ou extrascolaire. Les actions pédagogiques portaient sur la transmission des connaissances aux enfants et aux jeunes en vue de construire leur personnalité, en leur faisant acquérir le savoir, le savoir-faire, et le savoir-être indispensables pour leur intégration harmonieuse dans la société. Dans la conception humaniste traditionnelle, l'éducation constitue une fin en soi. Elle tend à développer les facultés intellectuelles et morales de l'enfant afin qu'il atteigne son plein épanouissement (Khoi, 1973). Tout établissement scolaire qui se veut éducatif devrait s'instituer dans la logique de conférer aux enfants un cadre adéquat pour une formation de qualité sans pour autant se limiter aux apparences d'une entreprise commerciale. Il faut introduire la notion d'établissement elle-même, autrement dit poser l'hypothèse générale que la politique des établissements scolaires privés, à travers la nature de relations sociales entre les acteurs, le projet pédagogique et éducatif mis en place, rend en partie compte des résultats scolaires des élèves (Cousin, 1993).

En Afrique, à l'instar de la Madagascar, le développement de l'enseignement privé suscite en effet un certain nombre d'inquiétudes quant aux effets de cette augmentation du choix sur les inégalités et brassage social. Le processus de choix d'un établissement éducatif, ses déterminants et ses effets pourraient ainsi constituer un rouage essentiel de la stratification sociale et de la reproduction des inégalités (Kremer & Sarychev, 2000). Les établissements scolaires privés devraient être des lieux d'appui favorable pour l'État, où se forment et se consolident les valeurs humaines indispensables pour le développement harmonieux d'une nation. Les lieux privilégiés où se cultive la recherche de la vérité, la rigueur scientifique, le respect de soi, des biens publics et de la responsabilité. La liberté de choix est considérée comme une valeur en soi, indépendante des autres finalités d'un système éducatif. Elle insiste sur l'intérêt personnel de l'éducation et sur le droit de choisir une école qui corresponde aux pratiques éducatives des familles (Friedman, 1993).

Parlant de la qualité d'enseignement en RDC et de sa réussite, cela exige aussi un environnement bien aéré, la présence des infrastructures scolaires qui mettent les élèves dans des conditions favorables pour l'enseignement-apprentissage de qualité. Le pourcentage des élèves scolarisés dans le privé, qui avait plus que doublé au cours de la décennie 2010, passant de 11,2% à 24,2% en 2012, diminuera de plus en plus en 2017 voire même en 2025 à cause de déplacement des élèves du secteur public à la suite de gratuité. Les écoles privées ne bénéficiant pas d'aucune assistance financière de l'État, toute la charge retombe aux parents qui en sont les premiers bailleurs de fond et qui semblent dicter le mode de fonctionnement des établissements privés, selon la politique du Gestionnaire ou promoteur (Mwenzi, 2020). Partout dans des villages, villes, communes Quartiers et Avenues, il se remarque une implantation massive et irrationnelle des établissements scolaires privés sans respect aucun des normes établies par l'État Congolais.

Effet, l'éducation est un socle du développement de toute société qui se veut moderne et évolutif sur tous les plans. Dans la ville de Goma, il se remarque de nos jours une création hémorragique des établissements scolaires privés, et dont la majorité se soucient moins de l'amélioration de la qualité de l'enseignement décriée jadis par les parents et certains partenaires de l'éducation et qui reste un défi à surmonter pour tout le

système éducatif congolais. Bien que cette croissance rapide semble répondre à une forte demande de l'enseignement, elle suscite toutefois une interrogation sur la qualité de l'éducation dans ses établissements scolaires privés. Ces derniers sont fondés et entretenus par des particuliers et non par l'État bien qu'ils peuvent, à des titres divers, recevoir des subventions de l'État. On pourrait parler des écoles libres dans le cas concret, bien que le terme soit assez impropre. Même le partenariat public-privé semble ne pas tenir du fait que le ministère de l'éducation nationale et nouvelle citoyenneté, le conseil national de l'enseignement ne sont pas organisés à l'interne et ne semble pas jouer comme il se doit leur rôle de régulateur de l'enseignement national afin d'assurer une éducation de qualité aux futures générations. L'émergence de cette problématique de l'effet des établissements scolaires privés suscite aussi d'une réflexion critique et de la relecture de certains dégradants de l'éducation dans la ville de Goma. Cette mise en spectacle destinée à attirer leurs clients élèves en développant des stratégies aberrantes en forme de marketing et du publicisme est loin d'être pris au sérieux par l'Etat Congolais, et plus singulièrement par le ministère de l'éducation comme organe décideur de la philosophie de l'éducation nationale et ses finalités.

Cependant, si l'on en tenait au finalité, l'enseignement en RDC doit, donc, former des citoyens producteurs, créatifs, cultivés, consciencieux, libres et responsables, ouverts aux valeurs sociales, culturelles et esthétiques, spirituelles et républicaines (Charte, 1992). Pour passer à l'ouverture d'un établissement scolaire privé à l'autre ; mesurer et apprécier la qualité, de l'environnement éducatif et de l'acquisition des connaissances à son sein, l'école met en évidence les compétences et la responsabilité du ministère de l'éducation nationale et nouvelle citoyenneté. Il est tout important de reconnaître que l'avenir de la société dépend pour beaucoup plus de la qualité de la formation reçue par les jeunes. Aux gestionnaires sensés de prendre conscience de cette problématique pour l'éducation intégrale des enfants.

Bien qu'il ait multiplicité d'établissements scolaires, l'enseignement secondaire en RDC et, plus particulièrement, dans la ville de Goma, garde un costume dégradant, voir plus que l'enseignement primaire. Quelques cas traduisent cette situation : la sous-qualification du personnel enseignant faut du népotisme ; les enseignants ne sont plus régulièrement formés ni recyclés en cours d'emploi, la dévalorisation de la fonction

enseignante au détriment des élèves qui sont leurs patrons ; matérialisés par un barème salarial trop bas, démotive totalement l'enseignant ; les conditions de travail sont déplorables quant à ce. La majorité des enseignants voire des élèves, n'ont pas de manuels pédagogiques actualisés et suffisants. Dans certains milieux aussi, on peut y trouver des élèves qui ne savent pas lire les notes, ni écrire ni calculer. Ce qui fait un sérieux problème pour le système éducatif congolais en général, et un défi à relever par les dirigeants dans ce secteur.

Pour la multiplicité irrationnelle des établissements scolaires privés, l'État Congolais devrait bannir toute complaisance et jouer son rôle de règlementaire du système éducatif afin d'assurer au peuple et aux générations futures une éducation de qualité dans des cadres qui répondent aux exigences prévues dans la loi-cadre de 2014. Si l'on cherchait à expliciter la performance du secteur privé par les facteurs personnels et environnementaux, le rendement paraît chaotique. La qualité des infrastructures reste fort indésirable, vues qu'il y ait des écoles-maisons, écoles-églises et des écoles partout ailleurs où le gestionnaire se sent à même d'ériger son institution et sous les yeux passifs et corrompus des ministères habilités pour réguler le secteur éducatif. La problématique de la multiplicité des établissements scolaires se complexifie, l'enseignement sans fondement éducatif dont la caractéristique est à la fois productrice et consommatrice de la main d'œuvre non qualifiée, et des produits finis moins concurrents au marché d'emploi tant à l'interne qu'à l'externe.

Le système éducatif de la ville de Goma a connu une croissance phénoménale en termes d'écoles secondaire privées, ce qui semble constituer un impact négatif sur la qualité de l'éducation dans ce milieu. Le choix et l'emplacement du site scolaire devraient faire objet d'une étude sérieuse et rigoureuse, situé loin des zones susceptibles de connaître une croissance rapide des activités industrielles, religieuses et commerciales.

Pour Akpan (2011), la planification des installations scolaires est un processus global qui commence par l'identification des besoins éducatifs et se termine dans les bâtiments achevés et les installations pour abriter les programmes éducatifs. La planification des installations est un processus qui consiste à identifier et à fournir les besoins en installations d'enseignement et d'apprentissage qui soutiendront de manière optimale l'évolution des programmes éducatifs actuels et futurs. Ce processus nécessite

une étude préalable de fiabilité, la sélection du site, l'évaluation des besoins exprimés par la communauté bénéficiaire.

Il se remarque tout de même que souvent, les écoles sont ouvertes dans la ville de Goma et même dans ses communes et quartiers en fonction de considérations politiques plutôt que des besoins locaux. Cela se traduit par une localisation déséquilibrée des établissements scolaires privées d'enseignement secondaire, entraînant une disparité d'accès, une surutilisation ou une sous-utilisation des établissements de ces derniers selon le milieu.

Il est impératif de mettre en application la carte pour une installation rationnelle et fonctionnelle. La carte scolaire se comprend ici comme un ensemble de techniques et de procédures utilisées pour identifier les futurs besoins éducatifs qui doivent être localisés dans une communauté ou une zone géographique particulière (Akpakwu, 2012).

Quelques articles de la loi-cadre n°14/004 stipulent scrupuleusement les modalités pour la création d'un établissement scolaire privé en RDC :

- Pour l'Art.45 ; toute personne physique ou morale, remplissant certains critères peut créer un établissement privé d'enseignement maternel, primaire, secondaire ou professionnel ;
- quant à l'Art.49, point d, il faut disposer d'un personnel de gestion qualifié ayant une expérience d'au moins cinq ans dans le domaine de l'éducation ;
- et l'Art.50 point 1, stipule de l'existence des infrastructures viables ainsi que des matériels didactiques propres et appropriés ; le dépôt à terme de six mois dans une institution bancaire ou financière de la République Démocratique du Congo de la somme nécessaire au fonctionnement de l'établissement d'enseignement ainsi qu'à la paie du personnel enseignant et administratif pendant une année au moins ;
- Concernant l'Art.52, point 1, certains de ces établissements n'ont pas la possibilité d'offrir aux élèves, étudiants, apprenants et à un personnel, un milieu éducatif susceptible de promouvoir la formation de l'esprit familial et démocratique, la conscience nationale, la fierté de leur identité culturelle et la dignité humaine (Loi-cadre, 2014).

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de Nouvelle Citoyenneté par l'entremise de l'inspection provinciale de l'éducation dans ses attributions, a le pouvoir d'installer ou désinstaller un établissement scolaire selon les lois préétablies. Néanmoins, il y a légèreté dans le suivi-évaluation de la part de l'Etat avant la création de tout établissement scolaire privé, l'aspect enquête n'est pas pris en compte par les services habilités de l'enseignement au niveau national que provincial et aucune rigueur ne semble être mise en pratique dans ce processus par manque d'une politique éducative nationale. Selon l'annuaire statistique de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, Province du Nord-Kivu, année 2013-2014, dénombre 86 écoles secondaires privées pour la ville de Goma (Annuaire, 2014). Tandis que l'annuaire statistique de l'enseignement primaire, secondaire et technique au niveau national, montre le nombre total de 2084 écoles secondaires privées pour le Nord-Kivu dont 542 écoles secondaires pour le milieu Urbain, dont nous estimons plus 200 écoles pour la ville de Goma (Annuaire, 2020).

Au vue de la problématique sur la multiplicité des établissements scolaires privés, la présente étude soulève les questions suivantes : Quelles sont les causes, les conséquences et les pistes de solutions liées à la multiplicité des établissements scolaires privés secondaire dans la ville de Goma ?

Les réponses provisoires à ces questions sont : Les causes de la multiplicité des établissements privés secondaires sont : l'absence de suivi-évaluation de la part de l'État dans la création des établissements scolaires privés ; une forte demande en éducation ; l'éducation pris pour un secteur lucratif, influence du politique dans le secteur éducatif. Les conséquences de cette multiplicité sont : Baisse de la qualité de l'éducation, manque de crédibilité pour l'éducation, inégalité sociale et de niveau d'enseignement, commercialisation de l'éducation. Les pistes de solutions pour remédier à cette problématique sont : l'implication rigoureuse de l'État pour l'ouverture et le fonctionnement des établissements scolaires privés, investissement dans le secteur éducatif public, renforcer le partenariat public-privé et envisager une campagne de sensibilisation sur la qualité de l'éducation.

Les objectifs poursuivis consistent à identifier les causes et les conséquences de la multiplicité des établissements scolaires privés (secondaires) dans la ville de Goma et en proposer des pistes de solutions pour palier à cette problématique qui met au rabais

l'enseignement secondaire en frisant l'éducation de qualité dans la plupart d'écoles secondaires privées de la ville de Goma.

## II. Méthode et Techniques

Nous avons effectué une enquête dans certains établissements de Goma à l'aide d'un questionnaire et dont notre population est constituée des enseignants des établissements ci-après :

**Tableau 1. Certains Établissements scolaires privés secondaires de Goma**

N <sup>o</sup>	École	F		Total
		M	F	
1	Un Jour Nouveau	53	5	58
2	C.S. Kamanyola	32	4	36
3	C.S. La Joie	29	-	29
4	C.S. Amani	28	1	29
5	C.S. Les Hirondelle	25	1	26
6	C.S. Maman Sophie Himbi	26	-	26
7	C.S. Saint Jean Apôtre	17	2	19
8	C.S. Uprogel	14	2	16
9	C.S. Saint Molière	21	7	28
10	C.S. Philadelphie	17	-	17
<b>Totaux</b>		<b>262</b>	<b>22</b>	<b>284</b>

*Source : Directions des études de ces écoles.*

La lecture de ce tableau nous montre une population constituée des enseignants des différentes écoles privées secondaires dont un effectif de 262 enseignants et 22 enseignantes qui fait un total de 284 enseignants.

Notre échantillon est du type occasionnel composé de 70 enquêtés dont tous, enseignants de ces dites écoles citées ci-haut de la ville de Goma ; Nous avons utilisé une méthode d'enquête secondée par les techniques de questionnaire et d'entretien. Nos enquêtes se sont effectuées du 10 Septembre 2024 au 26 Octobre 2025.



**Tableau 2. Échantillon de nos enquêtés par établissement**

École			f	%	% cumule
	M	F			
<b>Un Jour Nouveau</b>	10	3	13	18,57	<b>18,57</b>
<b>C.S. Saint Molière</b>	8	4	12	17,14	<b>35,71</b>
<b>C.S. Kamanyola</b>	8	3	11	15,71	<b>51,42</b>
<b>C.S. Saint Jean Apôtre</b>	8	2	10	14,28	<b>65,7</b>
<b>C.S. La Joie</b>	7	-	7	10	<b>75,7</b>
<b>C.S. Les Hirondelle</b>	7	1	8	11,42	<b>87,12</b>
<b>C.S. Maman Sophie Himbi</b>	5	-	5	7,14	<b>94,26</b>
<b>C.S. Amani</b>	4	-	4	5,71	<b>99,97</b>
<b>Totaux</b>	<b>57</b>	<b>13</b>	<b>70</b>		<b>100,00</b>

*Source : Nos enquêtes sur le terrain*

De ce tableau, nous constatons que 13 enseignants d'un jour nouveau soit 18,57% de nos enquêtés ont répondu positivement au questionnaire administré ; 12 enseignants du C.S. Saint Molière soit 17,14% de nos enquêtés ; 11 soit 15,71% d'enseignants du C.S. Kamanyola ; 10 soit 14,28% du C.S. Saint Jean Apôtre ; 8 soit 11,42% d'enseignants du C.S. Les Hirondelles ; 7 soit 10% d'enseignants du C.S. La Joie ; 5 soit 7,14% d'enseignants du C.S. Maman Sophie 1 et enfin, 4 soit 5,71% d'enseignants du C.S. Amani, dont un total de 70 enseignants enquêtés.

**Tableau 3. Genre de nos enquêtés**

	f	%	% cumulé
Masculin	57	81,4	81,4
Féminin	13	18,5	100,00
<b>Total</b>	<b>70</b>		<b>100</b>

*Source : Nos enquêtes sur le terrain*

De ce tableau, découle que 57 enquêtés soit 81,4% sont des hommes (enseignants) et 13 enquêtés soit 18,5% sont des femmes (enseignantes), d'où un effectif 70 enseignants enquêtés de différents sexes.

Après la récolte des données nous avons recouru à l'analyse des réponses, nous avons traité toutes les données à l'aide de l'indice statique de pourcentage.

$$P = \frac{f}{N} \times 100$$

### III. Présentation des Résultats

Nous vous présentons les résultats obtenus de nos enquêtes pendant notre investigation sur le terrain.

**Tableau 4. Causes de la multiplicité des établissements privés secondaires**

	F	%	% cumulé
L'absence de suivi-évaluation de la part de l'Etat	31	44,28	44,28
une forte demande en éducation	17	24,28	68,56
L'éducation devient un secteur lucratif	12	17,14	85,70
influence du politique dans le secteur éducatif	10	14,28	99,98
<b>Total</b>	<b>70</b>		<b>100,00</b>

*Source : Résultat de notre enquête sur le terrain*

Il ressort de ce tableau, que 31 enquêtés retenus pour notre échantillon, soit 44,28 % disent que la cause première de la multiplicité des établissements scolaires privés secondaires à Goma, l'absence de suivi-évaluation de la part de l'Etat. 17 enquêtés, soit 24,28% parlent d'une forte demande en éducation ; 12 enquêtés, soit 17,14% signalent que l'éducation devient un secteur lucratif ; 10 enquêtés soit 14,28% stipulent l'influence du politique dans le secteur éducatif.

Le chi-carré montre une valeur de 15,36 avec 3 degrés de liberté. Cette valeur dépasse le seuil critique de 7,81 au niveau de signification  $\alpha = 0,05$ , ce qui nous conduit à rejeter l'hypothèse nulle d'une participation égale des résultats. Il existe donc une différence statistique significative entre les causes avancées par nos enquêtés. Cela signifie que le facteur de l'absence de suivi-évaluation de la part de l'État, est perçu

comme le plus déterminant que d'autres pour la multiplicité des établissements privés secondaires de la ville de Goma.

**Tableau 5. Conséquences de la multiplicité des établissements scolaires privés secondaires**

	F	%	%cumulé
Baisse de la qualité de l'éducation	36	51,42	51,42
Commercialisation de l'éducation	19	27,14	78,56
Manque de crédibilité pour l'éducation	9	12,85	91,41
Inégalité sociale et de niveau d'enseignement	6	8,57	99,98
<b>Total</b>	<b>70</b>		<b>100,00</b>

*Source : Résultat de notre enquête sur le terrain*

De ce tableau, nous constatons que 36 enquêtés retenus pour notre échantillon, soit 51,42% remarquent que la conséquence majeure de la multiplicité des établissements scolaires privés secondaires de Goma, est la baisse de la qualité de l'éducation; 19 enquêtés, soit 27,14% trouvent que la commercialisation de l'éducation ; 9 enquêtés soit 12,85% constatent un manque de crédibilité pour l'éducation de la ville de Goma ; 6 enquêtés soit 8,57% parlent de l'inégalité sociale et de niveau d'enseignement.

**Tableau 6. Les pistes de solutions de la multiplicité des établissements scolaires privés secondaires**

	F	%	% cumulé
Implication rigoureuse de l'Etat pour l'ouverture et le fonctionnement des établissements scolaires privés	26	37,14	37,14
Investissement par l'état dans le secteur éducatif public	23	32,85	69,99
Envisager une campagne de sensibilisation sur la qualité de l'éducation	16	22,85	92,84

Renforcer le partenariat public-privé	5	7,14	99,98
<b>Total</b>	<b>70,00</b>		<b>100,00</b>

*Source : Résultat de notre enquête sur le terrain*

La lecture de ce tableau, nous montre que 26 enquêtés retenus pour notre échantillon, soit 37,14% trouvent comme piste de solution l'implication rigoureuse de l'Etat dans l'ouverture et le fonctionnement des établissements scolaires privés ; 23 enquêtés soit 32,85% parlent de l'investissement de l'état dans le secteur éducatif public ; 16 enquêtés soit 22,85% proposent d'envisager une campagne de sensibilisation sur la qualité de l'éducation ; 5 enquêtés soit 7,14% pensent que doit être renforcé le partenariat public-privé dans le secteur éducatif.

*Tableau 7. L'État doit se comporter au stade actuel dans le secteur éducatif*

	F	%	% cumulé
Fermeture des certains établissements scolaires privés secondaires non conformes à loi-cadre	52	74,28	74,28
Sensibilisation des Gestionnaires de ces établissements sur le processus de la qualité de l'éducation.	18	25,71	99,99
<b>Total</b>	<b>70</b>		<b>100,00</b>

*Source : Résultat de notre enquête sur le terrain*

Les données de ce tableau nous relèvent que 52 enquêtés retenus pour notre échantillon, soit 74,28% disent que l'état doit procéder à la fermeture des établissements scolaires privés secondaires ne réunissant pas les conditions prévues par la loi-cadre ; 18 enquêtés soit 25,71% préfèrent la sensibilisation des Gestionnaires de ces établissements sur le processus de la qualité de l'éducation.

#### **IV. Discussion des Résultats**

Il se révèle au tableau quatrième, que les résultats de nos enquêtés confirment notre première hypothèse selon laquelle la cause principale de la multiplicité des

établissements scolaires privés secondaires dans la ville de Goma est l'absence de suivi-évaluation de la part de l'Etat avant l'ouverture de certains établissements. Celle-ci suivie d'une forte demande en éducation faute d'une croissance démographique et que le domaine de l'éducation est devenu un secteur lucratif pour certains gestionnaires. D'autres stipulent l'influence du politique dans le secteur éducatif. Ces résultats ne sont pas loin de ceux trouvés par Belfield & Levin (2003), qui montrent que dans bien des pays, l'éducation est perçue comme un moyen de promotion social et économique. La demande d'enseignement est donc forte et, si l'État n'a pas de moyens d'offrir et de financer l'enseignement que les parents attendent pour leurs enfants, alors ces derniers se tourneront vers des prestataires privés. En pareil cas, la demande est dite « excédentaire », c'est-à-dire en excès par rapport à l'État.

L'existence des certains établissements scolaires privés viole par la bénédiction de l'inspection provinciale de l'éducation, l'Art 49, 50 et 52 de la loi-cadre n°14/004 de l'enseignement en RDC.

Des résultats obtenus dans le tableau cinquième, nous montrent que nos enquêtés ont prouvé que les conséquences majeures de la multiplicité des établissements scolaires privés secondaires dans la ville de Goma sont : La baisse de la qualité de l'éducation ; la commercialisation de l'éducation ; la décrédibilisation du système éducatif dans la ville de Goma et d'autres parlent de l'inégalité sociale et de niveau d'enseignement. Ceci qui nous amène à affirmer notre deuxième hypothèse montrant les conséquences liées à cette problématique de la multiplicité des établissements scolaires privés. Pour Witte (1999), certains élèves se trouvent confiner dans des écoles médiocres suite aux faibles revenus des parents et les familles les plus aptes à bénéficier des écoles privées plus performantes sont celles possédant un niveau d'instruction et de revenus plus élevés que la moyenne, d'où l'absence d'équité.

Un clivage de cohésion sociale se manifeste par cette multiplicité, c'est pourquoi Nauze-Fichet. E distingue les établissements d'excellence, souvent situés dans les centres urbains, de réputation très favorables, et pratiquant une très forte sélection à l'entrée, les établissements de substitution, qui ne visent pas l'excellence sur le plan pédagogique, mais soit la dimension religieuse, soit la discipline et un encadrement particulier, souvent plus strict (ou réputé comme tel) que dans le public. Enfin, des établissements de

rattrapage s'adressent aux élèves en difficulté scolaire : là encore, discipline et encadrement ou « souplesse pédagogique » et épanouissement de l'élève en constituent les principaux arguments.

Il est à signaler ici que les données probantes soulèvent des doutes considérables sur le fait que la voie vers l'éducation de qualité se trouve dans la poursuite croissante de la privatisation, mais on ne peut nier la crise des systèmes éducatifs publics (Campaignforeducation.org).

Belfield & Levin (2003), sont persuadés que les planificateurs de l'éducation doivent être conscients de l'incrédulité, de l'incertitude et de l'ignorance qui règnent sur la nature exacte des programmes de privatisation de l'enseignement et sur leur impact ultérieur, bien certains sont mieux acceptés que d'autres par l'opinion publique.

Quant au sixième tableau, ces résultats nous poussent de confirmer notre troisième hypothèse proposant comme piste de solution l'implication rigoureuse de l'Etat dans l'ouverture et le fonctionnement des établissements scolaires privés ; l'investissement de l'état dans le secteur de l'éducation publique ; proposent d'envisager une campagne de sensibilisation sur la qualité de l'éducation et pensent que l'état doit être renforcé le partenariat public-privé dans le secteur éducatif. Nous pouvons renchérir avec les résultats trouvés par Duchêne.M.A. (2015) qui pense qu'en tout état de cause, l'opposition entre « le public » et « le privé » n'est pas absolue et peut être envisagée sous l'angle de la complémentarité. Pour dire que l'offre éducative privée tend à compléter ou à suppléer le système public qui dispose moins d'établissements scolaires. Elle permet en partie de faire face à l'augmentation constante du coût de l'enseignement pour la ville, puisque le nombre d'enfants dans le monde progresse et que les États visent tous un accroissement du taux de scolarisation, dont l'État Congolais n'échappe pas à cet objectif.

Pour appuyer les pistes de solutions à cette problématique, les données de ce tableau cinquième, montrent que l'état doit procéder à la fermeture des établissements scolaires privés secondaires ne réunissant pas les conditions prévues par la loi-cadre n°14/004 et d'autres préfèrent la sensibilisation des Gestionnaires de ces établissements sur le processus de la qualité de l'éducation.

## Conclusion

En somme, les résultats retenus sur le terrain ne nous permettent pas de conclure à la supériorité de tel ou tel secteur éducatif par rapport à l'autre. Nous remarquons que l'aspect suivi-évaluation dans la création des établissements scolaires privés secondaires dans la ville de Goma n'est pas pris au sérieux par le Ministère de l'Éducation Nationale et nouvelle Citoyenneté avant l'agrément de ces établissements et cela met en péril le système éducatif dans la ville de Goma et la crédibilité de ses résultats. Cette multiplicité des établissements scolaires privés bien qu'elle couvre un besoin réel, soulève des préoccupations majeures en matière de qualité, d'équité et de régulation de l'éducation. Il est impératif pour l'État de faire appliquer l'Art 58 de la loi-cadre stipulant que l'agrément soit retiré lorsque les conditions d'ouverture et de fonctionnement de l'établissement ne répondent plus aux normes définies par l'État ou s'il est établi qu'il a été obtenu de façon irrégulière. Le retrait de l'agrément entraîne la fermeture de l'établissement qui ne réunit pas les conditions de création d'une école (loi-cadre n°14/004). Toutes les conditions sont bien définies aux Articles 49 à 52 de la présente loi-cadre. L'avidité de richesse de la part de la haute hiérarchie politique et éducationnelle, la corruption à outrance et les détournements des fonds publics mettent à mal tout le système éducatif pourtant c'est sur ce dernier que repose le décollage intégral de la société Congolaise et singulière celle de Goma.

Nous pouvons paradoxalement comprendre que cette multiplicité hyper irrationnelle des établissements scolaires privés secondaires dans la ville de Goma, s'accompagnerait d'un déclin de la qualité de l'éducation et d'un désenchantement, en partie attribuable à l'état dans ses organes régulateurs du système éducatif et aux gestionnaires de ces établissements. Les écoles sont ouvertes en fonction des considérations politiques au détriment des besoins locaux d'où l'absence totale de la carte scolaire. La priorité de l'état devrait se focaliser par garantir à chaque enfant un cadre favorable pour une éducation de qualité quel que soit son milieu ou son appartenance culturelle ou financière.

### Références Bibliothèques

- Akpakwu, S. O. (2012). *Principles and techniques of education*. Destiny ventures.
- Akpan, C. P. (2011). *Fundamentals of school business management*. Prime choice consult.
- Annuaire statistique de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel. (2014). RDC, Province du Nord-Kivu.
- Annuaire statistique de l'enseignement primaire, secondaire et technique, (2020). RDC.
- Belfield, C. R & Levin, H.M. (2003). *La privatisation de l'éducation : Causes, effets et conséquences pour la planification*. Unesco.
- Caillods, F. (1993). *School mapping and micro planning in education*. Eugene-Delacroix, International institute of Educational Planning.
- Castaldi, B. (1997). *Educational facilities, planning, remodeling and management*. Allyn and Bacon.
- Charte de l'éducation. (1992).
- Cousin, O. (1993). L'effet établissement. Construction d'une problématique. Paris, PUF.
- Département du développement humain Région Afrique Banque mondiale. (2005). Le système éducatif de la république démocratique du Congo : Priorités et alternatives. <https://documents1.worldbank.org/curated/ru/244781468026664848/pdf/328140DRC0Systeme0educatif0AFHDno68.pdf>
- Duchêne.M.A. (2015). *La marchandisation de l'éducation : problématiques de l'offre privée dans les cycles primaire et secondaire*. Libreville.
- Ekpoh.U.I.(2018).School Mapping and Facility
- Fabunmi, M. (2005). *Perspective in educational planning*. Ibadan: Awemark industrial printers.
- Friedman, M. (1993). "Public schools: make them private". Dans : *Education Economics*, 1, 32-44.
- Kremer & Sarychev. (2000). Dans Revue « *cherche et Formation* », <https://www.Cairn.info/load-pdf.php> ? (consulté le 30 Janvier 2023).
- La loi-cadre n°14/004 du 11 Février. (2014). De l'Enseignement National de la RDC.
- Le Thanh khoi. (1973). *L'Industrie de l'enseignement*, Paris, Minuit.
- Muhammad, M.S & Muhammad, A. S. (2014). *School Mapping in Kyhber Pakhtunkhwa*. Pakistan.



Mwenzi. J.E. (2020). « Le système éducatif de la République démocratique du Congo et ses principaux défis », *Dans Revue internationale d'éducation de sèvres (en ligne)*, URL : <http://journals.openedition.org/ries/9985>.

Nauze-Fichet, E. (2004). « Que sait-on des différences entre public et privé ? », *Education et Formations* n°69.

Planning.[https://www.researchgate.net/publication/332804564\\_school\\_mapping\\_AND\\_facility\\_planning/link/5ccae79a92851c8d22146cd5/download](https://www.researchgate.net/publication/332804564_school_mapping_AND_facility_planning/link/5ccae79a92851c8d22146cd5/download)

Witte, J. (1999). *The market approach to education*. Princeton University Press.

[www.campaignforeducation.org](http://www.campaignforeducation.org) consulté 20/10/2025

